

Etudiant	Nom(s)	Prénom(s)	Date de naissance	Nationalité¹	Sexe [M/F]	Cycle d'études²	Domaine d'études³
Etablissement d'origine	Nom	Faculté/ Département	Code Erasmus⁴	Adresse	Pays	Nom de la personne de contact⁵; email; téléphone	
Etablissement d'accueil	Nom	Faculté/ Département	Code Erasmus	Adresse	Pays	Nom de la personne de contact; email; téléphone	

Avant la mobilité

Programme d'études dans l'établissement d'accueil

Période prévue pour la mobilité: de [mois/année] à [mois/année]

Tableau A Avant la mobilité	Code de l'unité d'apprentissage⁶ (le cas échéant)	Intitulé de l'unité d'apprentissage de l'établissement d'accueil (tel qu'indiqué dans le catalogue des cours ⁷)	Semestre [exemple automne/printemps; période]	Nombre de crédits ECTS (ou équivalent)⁸ qui seront accordés par l'établissement d'accueil en cas de réussite
				Total: ...

Lien internet vers la description des acquis de l'apprentissage dans le catalogue de cours de l'établissement d'accueil: *[lien internet vers les informations pertinentes]*

Niveau de compétences linguistiques⁹ en _____ [indiquer ici la langue principale d'enseignement] qui est celui de l'étudiant ou que celui-ci s'engage à atteindre d'ici le début de la période de mobilité : A1 A2 B1 B2 C1 C2 Locuteur natif

Reconnaissance par l'établissement d'origine

Tableau B Avant la mobilité	Code de l'unité d'apprentissage (le cas échéant)	Intitulé de l'unité d'apprentissage de l'établissement d'origine (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Semestre [exemple: automne/printemps; période]	Nombre de crédits ECTS (ou équivalent) à reconnaître par l'établissement d'origine
				Total: ...

Si l'étudiant ne réussit pas certaines unités d'apprentissage, les dispositions suivantes seront d'application: *[lien internet vers les informations pertinentes]*


Engagement des trois parties

En signant ce document, l'étudiant ainsi que les établissements d'origine et d'accueil confirment qu'ils approuvent la Convention d'études proposée et qu'ils en respecteront toutes les dispositions.

Les établissements d'origine et d'accueil s'engagent à respecter tous les principes relatifs à la mobilité à des fins d'études de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur.

L'établissement d'origine et l'étudiant s'engagent également à respecter les dispositions du contrat de bourse Erasmus+.

L'établissement d'accueil confirme que les unités d'apprentissage listées dans le Tableau A sont conformes à son catalogue de cours et seront accessibles pour l'étudiant.

L'établissement d'origine s'engage à reconnaître tous les crédits obtenus auprès de l'établissement d'accueil pour les unités d'apprentissage réussies et de les prendre en considération en vue de l'obtention du diplôme de l'étudiant et ce conformément au Tableau B. Toute exception à cette règle est documentée dans une annexe à la présente Convention d'études et approuvée par toutes les parties.

L'étudiant et l'établissement d'accueil communiqueront à l'établissement d'origine tout problème ou toute modification concernant le programme de mobilité proposé, les personnes responsables et/ou la période d'études.

Engagement	Nom	Email	Statut	Date	Signature
Etudiant			<i>Etudiant</i>		
Personne responsable au sein de l'établissement d'origine ¹⁰					
Personne responsable au sein de l'établissement d'accueil ¹¹					

Durant la mobilité
Modifications apportées à titre exceptionnel au tableau A

(Les modifications doivent être approuvées par l'étudiant et les responsables des établissements d'origine et d'accueil et validées soit par la signature des 3 parties soit via un échange d'email entre les 3 parties)

Tableau A2 Durant la mobilité	Code de l'unité d'apprentissage (le cas échéant)	Intitulé de l'unité d'apprentissage de l'établissement d'accueil (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Unité supprimée [cochez, le cas échéant]	Unité ajoutée [cochez, le cas échéant]	Motif de la modification ¹²	Nombre de crédits ECTS (ou équivalent)

Modifications apportées à titre exceptionnel au tableau B (le cas échéant)

(Les modifications doivent être approuvées par l'étudiant et les responsables des établissements d'origine et d'accueil et validées soit par la signature des 3 parties soit via un échange d'email entre les 3 parties)

Tableau B2 Durant la mobilité	Code de l'unité d'apprentissage (le cas échéant)	Intitulé de l'unité d'apprentissage de l'établissement d'origine (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Unité supprimée [cochez, le cas échéant]	Unité ajoutée [cochez, le cas échéant]	Nombre de crédits ECTS (ou équivalent)

Après la mobilité
Relevé de notes de l'établissement d'accueil

Dates de début et de fin de la période d'études : du [jour/mois/année] au [jour/mois/année]

Tableau C Après la mobilité	Code de l'unité d'apprentissage (le cas échéant)	Intitulé de l'unité d'apprentissage de l'établissement d'accueil (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	L'unité a-t-elle été réussie par l'étudiant? [Oui/Non]	Nombre de crédits ECTS (ou équivalent)	Note accordée par l'établissement d'accueil
				Total: ...	



Erasmus+

**Enseignement Supérieur
Convention d'études**

à

Relevé de notes et reconnaissance des acquis par l'établissement d'origine

Dates de début et de fin de la période d'études : du [jour/mois/année] au [jour/mois/année]

Tableau D Après la mobilité	Code de l'unité d'apprentissage (le cas échéant)	Intitulé de l'unité d'apprentissage de l'établissement d'origine (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Nombre de crédits ECTS (ou équivalent) reconnus	Note accordée par l'établissement d'origine (le cas échéant)
			Total: ...	

¹ **Nationalité** : nationalité du pays dont dépend administrativement l'intéressé et qui lui a délivré sa carte d'identité et/ou son passeport.

² **Cycle d'études** : cycle court (niveau 5 CEC) / bachelier ou équivalent premier cycle (niveau 6 CEC) / master ou équivalent deuxième cycle (niveau 7 CEC) / doctorat ou équivalent troisième cycle (niveau 8 CEC).

³ **Domaine d'études** : l'outil de recherche [ISCED-F 2013 search tool](http://ec.europa.eu/education/tools/iscfed-f_en.htm) disponible sur la page http://ec.europa.eu/education/tools/iscfed-f_en.htm devrait être utilisé pour identifier le domaine d'études et de formation précis de l'ISCED 2013 le plus proche du diplôme qui sera délivré à l'étudiant par l'établissement d'origine.

⁴ **Code Erasmus**: identifiant unique que reçoit chaque EES possédant la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE). Valable uniquement pour les EES situés dans un Pays Programme.

⁵ **Personne de contact** : personne relais pour les questions administratives et qui, selon la structure de l'établissement d'enseignement supérieur, peut être le coordinateur du département ou occuper une fonction au bureau des relations internationales ou dans un organe équivalent au sein de l'établissement

⁶ Une « **unité d'apprentissage** » est une expérience d'apprentissage structurée, formelle et autonome, assortie d'acquis d'apprentissage, de crédits et de modes d'évaluation. Voici quelques exemples d'unités d'apprentissage : cours, module, séminaire, travaux de laboratoire, travaux pratiques, préparation/ recherches pour une thèse, « mobility window » ou cours à option.

⁷ **Catalogue de cours**: information détaillée, conviviale et à jour du cadre d'apprentissage. Cette information devrait être accessible aux étudiants avant la période de mobilité ainsi que pendant toute la durée de leurs études afin de leur permettre de faire les bons choix et de rentabiliser leur temps judicieusement. Elle porte, par exemple, sur les certifications proposées, les méthodes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation, le niveau des programmes, les unités d'apprentissage individuel ainsi que les ressources éducatives. Le catalogue de cours inclut le nom des personnes de contact et les modalités de contact (comment, quand et où).

⁸ **ECTS crédits (ou équivalent)**: dans les pays où le système « ECTS » n'a pas été mis en place et en particulier pour les établissements situés dans un Pays Partenaire ne participant pas au processus de Bologne, « ECTS » doit être remplacé dans tous les tableaux par le nom du système équivalent en vigueur avec mention d'un lien Internet vers une explication du système en question.

⁹ **Niveau de compétences linguistiques** : une description du cadre européen commun des langues (CECRL) peut être consultée en suivant le lien: <https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>

¹⁰ **Personne responsable au sein de l'établissement d'origine** : enseignant habilité à approuver la Convention d'études, à la modifier si nécessaire et à garantir la reconnaissance complète du programme au nom du corps académique responsable. Le nom et l'email de la personne responsable doivent être complétés seulement s'ils diffèrent de ceux de la personne de contact mentionnée au début du document.

¹¹ **Personne responsable au sein de l'établissement d'accueil** : le nom et l'email de la personne responsable doivent être complétés seulement s'ils diffèrent de ceux de la personne de contact mentionnée au début du document.

¹² **Motifs pour lesquels des modifications peuvent être apportées à titre exceptionnel au programme d'études à l'étranger (choisissez un numéro dans la liste ci-dessous)** :

Motifs de suppression	Motifs d'ajout
1. L'unité d'apprentissage sélectionnée initialement n'est pas disponible au sein de l'établissement d'accueil	5. Remplacement d'une unité supprimée
2. L'unité est dispensée dans une langue différente de celle spécifiée initialement dans le catalogue de cours	6. Prolongation de la période de mobilité
3. Chevauchement d'horaires	7. Autre (Veuillez préciser)
4. Autre (Veuillez préciser)	